



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maïche

n°2023 – 046

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 31 AOUT 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 22 aout, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois d'aout.

Membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Nadège MOUGIN

Présents : 15 Christine ARNOUX, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Michaël NICOD

Absents : 3 Angélique BIERLA (retard), Damien SCHELL, Christine TREDANT

Procurations : 1 Damien SCHELL donne procuration à Brigitte MAIRE

Délibération n°2023 – 046 :

Objet : Modification des tarifs du service périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2023

Le Maire informe l'Assemblée que certains prestataires ont annoncé une hausse des tarifs des repas à compter du 1^{er} septembre 2023. De plus, la hausse de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet fait augmenter mécaniquement les coûts en personnel.

Monsieur le Maire propose donc une hausse des tarifs de 5 % afin de compenser cette augmentation des coûts du service.

Les nouveaux tarifs proposés sont donc les suivants :

<u>Matin</u>	6h45 à 7h30	1.95 €	(l'enfant peut apporter une collation le matin)
	7h30 à 8h30	2.50 €	
<u>Midi</u>	11h45 à 12h30 (sans repas)	1.95 €	(avec goûter)
	12h30 à 13h30 (sans repas)	2.50 €	
	11h45 à 13h30 (avec repas)	8.75 €	
<u>Soir</u>	16h15 à 17h15	4.25 €	
	17h15 à 18h00	1.95 €	

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée décide, après en avoir délibéré, de valider les nouveaux tarifs du service périscolaire et fixent leur entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2023.

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 01/09/2023

Reçu en préfecture le 01/09/2023

Publié le 01/09/2023

ID : 025-212501936-20230831-2023_046-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE :